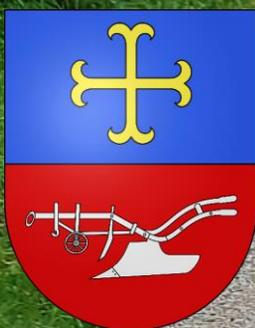


Rénovation des dessertes forestières du Chemin Creux, de Bucly, du Réservoir et de Moille-Lombard



Commune de Froideville



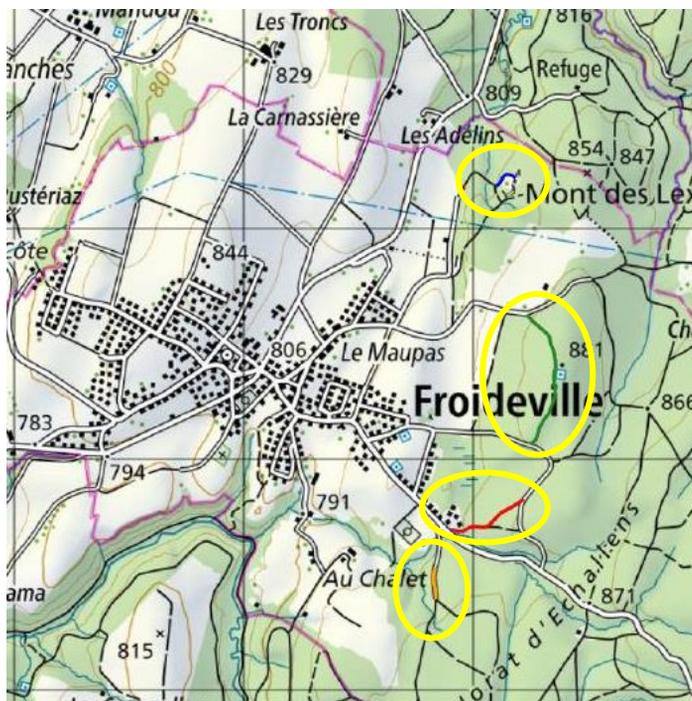
Exécution des travaux
2023

Montant des travaux
112'000 CHF

Maître d'ouvrage
Commune de Froideville

Contexte

La desserte forestière de la commune de Froideville montrait, sur certains tronçons, d'importantes marques d'usure, notamment au niveau de leur revêtement et de leur coffre. Ces tronçons de desserte, d'une longueur totale de 1270m devenaient ainsi problématiques pour le passage des engins forestiers et leur rénovation était nécessaire pour garantir la bonne exploitation des massifs forestiers desservis.

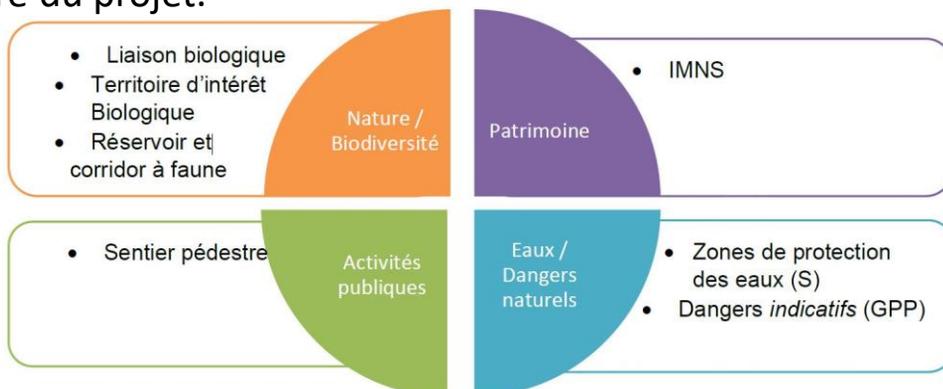


Situation des 4 dessertes concernées par les rénovations

Etudes préliminaires

Les zones concernées par ces réfections ont été analysées afin de mesurer les impacts environnementaux des travaux.

Les aspects particuliers à considérer pour ce projet sont réparties en quatre domaines regroupant les différentes zones et objets particuliers présents dans le périmètre du projet.



De plus, les anciens enrobés comportant des matériaux bitumineux, une analyse HAP a été réalisée.

Travaux

avant



Pour les chemins rénovés en grave, l'ancien enrobé a été évacué et du tout-venant ajouté.

Le revêtement est constitué de grave 0/45 concassée

Pour le Chemin Creux un enrobé bitumineux a été reposé.

Les banquettes gravelo-terreuses sont non-fondées d'une largeur de 50 cm.



Des renvois d'eau ont été posés sur les secteurs les plus en pente et une cunette de récolte des eaux a été réalisée pour le Chemin Creux car étant encaissé, il était impossible d'y mettre des renvois d'eau.

après



Prestations ILEX

- Rédaction d'un rapport technique et du dossier administratif destiné à la DGE-forêt, afin d'obtenir un subventionnement.
- Etablissement de l'appel d'offre et adjudication pour la réalisation des travaux.
- Analyses préliminaires et mesures de terrain
- Coordination avec les acteurs du projet, notamment la DGE-forêt